

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, le quartier du Vergoin à Lyon 9° est inscrit en catégorie 2.

Son centre commercial, construit en 1970 et composé de cinq commerces, souffre actuellement d'une déqualification importante due à la vétusté. Le retraitement du centre et des abords est apparu nécessaire pour favoriser le maintien de l'activité.

Un diagnostic réalisé par la chambre de commerce de Lyon a montré le caractère indispensable et le rôle essentiel de ce centre auprès de la population ainsi que la viabilité économique de la structure.

Un programme de réhabilitation, concernant les espaces extérieurs à usage public (éclairage, espaces verts, fermeture d'un passage traversant, parc de stationnement) et évalué à 434 160 F TTC, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC du Grand Lyon.

Le propriétaire du centre commercial assurera, pour sa part, la réhabilitation des murs et la signalétique. Ce dispositif sera complété par le changement d'enseigne de la supérette alimentaire.

La ville de Lyon et la Communauté urbaine sont intéressées par cette restructuration qui améliorera le fonctionnement et la vie du quartier et apporteront les financements nécessaires à l'opération de requalification des espaces extérieurs.

Le montage financier serait donc le suivant :

- ville de Lyon	217 080 F,
- Communauté urbaine	217 080 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation communautaire à cette opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'OPAC du Grand Lyon.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 657 570 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,